

AFFAIRE N°1 - Budget Primitif pour l'année 1977.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du budget.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget primitif pour l'année 1977. Il s'élève en opérations réelles, en recettes et en dépenses à la somme de 154 847 978,56 F. Les opérations indirectes s'élèvent à 76 551 475,51 F.

La répartition des recettes et des dépenses par chapitre est la suivante :

1 - INVESTISSEMENT

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs .....	300 000.00	923 741.12
901 - Voirie .....	14 570 000.00	15 368 733.30
902 - Réseaux .....	19 527 355.00	19 910 000.00
903 - Equipement scolaire et culturel...	3 265 851.00	4 437 537.14
904 - Equipement sanitaire et social ...	4 884 000.00	5 000 000.00
906 - Sces industriels et commerciaux...		51 000.00
908 - Urbanisme et habitat .....	100 000.00	470 000.00
909 - Autres équipements .....		30 000.00
925 - Mouvements financiers .....	23 000.00	9 327 000.00
	42 670 206.00	55 518 011.56
CHAP. 927		
Art. 115 - Prélèvement sur recettes de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement....	12 847 805.56	
	55 518 011.56	55 518 011.56

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous fais remarquer que le budget primitif de 1972 était de 68 600 357.70 F et aujourd'hui il est de 154 847 978.56 F. D'autre part, vous verrez que la section d'investissement a été limitée aux affaires sûres d'être réalisées. Les autres affaires seront reprises au Budget Supplémentaire.

Je vous demande de prendre le budget, section INVESTISSEMENT, CHAPITRE par CHAPITRE.

CHAPITRE 900 - Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 300 000 F 00

En dépenses : 923 741 F 12

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 901 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 14 570 000 F 00

En dépenses : 15 368 733 F 30

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 902 - Réseaux

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 19 527 355 F 00

En dépenses : 19 910 000 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 903 - Equipements scolaires et culturels.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 3 265 851 F 00

En dépenses : 4 437 537 F 14

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 904 - Equipement sanitaire et social.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 4 884 000.00 F

En dépenses : 5 000 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

Pour la construction du Foyer de Jeunes Travailleurs aux Camélias, nous recevrons une subvention du Ministère de la Santé et de la C.A.F. et nous ferons un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la construction de logements sociaux à Saint-François et à la rue Roland Garros, nous assurerons les V.R.D. grâce à des subventions du Conseil Général et un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour la construction d'un C.A.S.E. à la Bretagne-Bellevue, la subvention sera modifiée après la décision de la Région. Nous ne connaissons pas encore le montant de sa subvention.

M. TANDRYA - A l'article 232-99 - Travaux habitat social - lutte anti-bidonville, il y a une subvention de 200 000.00 F. L'année dernière, il y avait 750 000.00 F.

LE MAIRE - Cette subvention est un complément. L'année dernière, nous n'avons pas utilisé tout l'argent.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 906 - Services industriels et commerciaux.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 51 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 908 - Urbanisme et habitation

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 100 000 F 00

En dépenses : 470 000 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 909 - Autres équipements .

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 30 000 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 925 - Mouvements financiers

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 23 000 F 00

En dépenses : 9 327 000 F 00

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 42 670 206.00 F

En dépenses : 55 518 011.56 F

DEFICIT : 12 847 805.56 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la récapitulation ci-dessus.

Dans cette section, le déficit de 12 847 805.56 F est couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Mise aux voix, la récapitulation de la section INVESTISSEMENT est  
ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture de la Section de FONCTIONNEMENT.

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 930 - Services financiers.....;	38 000.00	10 825 000.00
931 - Personnel permanent .....	854 512.83	22 039 000.00
932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.	567 262.63	4 951 000.00
934 - Administration générale .....	519 757.47	11 550.000.00
936 - Voirie .....	2 647 078.63	19 204 000.00
940 - Relations publiques .....	772 688.00	499 888.00
942 - Sécurité et police .....	20.00	367 770.00
943 - Enseignement .....	500.00	5 229 500.00
944 - Oeuvres sociales scolaires .....	1 010 000.00	8 988 000.00
945 - Sports et beaux-arts .....	130 000.00	1 222 900.00
951 - Sces sociaux sans comptabilité distincte .....	25 020.00	349 400.00
953 - Hygiène et protection sanitaire ...	6 000.00	11 500.00
955 - Aide sociale .....		12 305 209.00
965 - Domaine productif de revenus .....	327 000.00	
967 - Sces à caractère industriel et commercial sans comptabilité distincte .....	1 170 000.00	1 121 600.00
970 - Charges et produits non affectés ..	260 220.00	265 000.00
971 - Sces fiscal- impôts obligatoires à taux fixe .....	32 049 816.00	
972 - Sce fiscal - impôts obligatoires à taux variable .....	36 685 000.00	400 200.00

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Suite)

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
CHAP. 977 - Sce fiscal - impôts complémentaires .....	35 114 897.00	
	<hr/>	<hr/>
	112 177 771.56	99 329 967.00
	<hr/>	
	99 329 967.00	
	<hr/>	
Soit un excédent de .....	12 847 805.56	

qui a servi à couvrir le déficit de la section d'investissement.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande de prendre le budget, section de Fonctionnement, chapitre par chapitre.

CHAPITRE 930 - Services financiers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 38 000.00 F

En dépenses : 10 825 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 931 - Personnel permanent.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 854 512.83 F

En dépenses : 22 039 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. GERARD - Mes Chers Collègues, je tiens à vous faire remarquer que le budget qui vous est soumis dans sa forme détaillée correspond aux résultats des différentes réunions préparatoires que la commission des Finances a organisées. Ce n'est qu'après 7 séances de travail que le budget a pu être équilibré. La tâche de la commission n'a donc pas été facile.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 932 - Ensembles mobiliers et immobiliers.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 567 262.63 F

En dépenses : 4 951 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. NATIVEL - En ce qui concerne l'eau et l'électricité, que représente la somme de 2 400 000.00 F ?

LE MAIRE - C'est une prévision pour toutes les dépenses en eau et en électricité et surtout pour l'éclairage public.

M. NATIVEL - Les nouvelles lampes d'éclairage public vont diminuer la quantité, en consommation d'électricité.

LE MAIRE - Ces lampes consommeront moins d'électricité, mais le réseau lui, s'étend. De toute façon, ce sont des prévisions.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 934 - Administration générale.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 519 757.47 F

En dépenses : 11 550 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. TANDRYA - Monsieur le Maire, au chapitre 932, à l'article 602, il y a une somme de 10 000.00 F pour l'habillement. Pourquoi retrouvons-nous cette même somme dans ce chapitre ?

LE MAIRE - Dans ce chapitre, l'habillement concerne la Police Municipale et dans l'autre chapitre cela concerne les plantons, etc...

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 936 - Voirie

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 2 647 058 F 63

En dépenses : 19 204 000 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 940 - Relations publiques.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 772 688 F 00

En dépenses : 499 888 F 00

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le chapitre dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous fais remarquer que la somme prévue à l'article 657 pour le Comité des Fêtes est la même depuis 4 ans.

Mis aux voix le chapitre ci-dessus EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 942 - Sécurité et Police.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recetes : 20 F 00

En dépenses : 367 770 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 943 - Enseignement.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 500 F 00

En dépenses : 5 229 500 F 00

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.



CHAPITRE 944 - Oeuvres sociales scolaires.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 010 000.00 F

En dépenses : 8 988 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. BOYER Eric - En ce qui concerne le Conservatoire, j'ai été particulièrement frappé par les interventions de Monsieur CHOMEL; Directeur et Président du Conservatoire, qui disait dans les journaux et lors des représentations, qu'il n'était aidé de personne. Je me suis mis à étudier de plus près le budget prévisionnel du Conservatoire, présenté par Monsieur CHOMEL. Dans ce budget, j'ai constaté que pour les frais d'administration et de secrétariat, il y avait une somme de 122 400.00 F. Comme le secrétariat est assuré par lui-même et ses deux fils, cette somme était donc pour lui et ses deux fils. Monsieur CHOMEL étant employé municipal, j'aimerais connaître sa situation exacte par rapport à la municipalité.

LE MAIRE - Monsieur CHOMEL perçoit de la mairie, un traitement correspondant à peu près au S.M.I.C. |

M. BOYER Eric - Il perçoit 1 400.00 F par mois et 122 400.00 F pour lui et ses deux fils. Or d'après la loi de 1901, Monsieur CHOMEL étant président et directeur du Conservatoire, il ne peut être rémunéré.

LE MAIRE - Oui, étant président, il ne peut être rémunéré.

M. BOYER Eric - Dans le budget prévisionnel de 1977, il ne prévoit pas les rentrées d'argent apportées par les 200 élèves, soit 200 000.00 F. Et Monsieur CHOMEL se permet de dire qu'il a payé de sa poche la somme de 80 000.00 F. D'ailleurs, cela a paru dans les journaux. Aussi, j'aimerais avoir des explications à ce sujet.

LE MAIRE - Pour pouvoir vous donner des explications, il faudrait d'une part, étudier le budget du Conservatoire, et d'autre part, entendre Monsieur CHOMEL. A mon avis, il faut créer une commission.

M. BOYER Eric - D'autre part, pour faire passer des examens à des débutants, Monsieur CHOMEL fait venir des professeurs de Métropole et les 35 000.00 F de frais de jury sont payés par la municipalité. Est-il vraiment nécessaire qu'il fasse venir de Métropole les professeurs ?

LE MAIRE - Comme le titre qu'il délivre est un titre à l'échelon national, il faut que ce soient les professeurs à l'échelon national qui fassent passer les examens.

M. BOYER Eric - Les professeurs de musique de la Réunion sont des professeurs agréés.

LE MAIRE - Oui, mais ils ne sont pas nombreux et ne font pas que ça comme profession. Si vous êtes d'accord, nous allons créer une commission.

M. BOYER Eric - Au compte courant de Monsieur CHOMEL, il y a un versement de 9 000.00 F. J'ai constaté aussi que nous donnons 1 300.00 F par enfant et par an, à des enfants qui ne sont pas déshérités pour suivre des cours de musique.

LE MAIRE - Mon cher collègue, vous avez raison de soulever cette question. A l'origine, la majorité des conseillers municipaux s'est prononcée favorablement pour l'ouverture du Conservatoire.

M. BOYER Eric - Au début, Monsieur CHOMEL avait dit qu'il n'avait besoin de rien.

M. GERARD - Il ne faut pas oublier qu'il y a des frais de matériel et de personnel. Je suis d'accord pour qu'une commission étudie le budget du Conservatoire.

LE MAIRE - En ce qui concerne les subventions destinées aux diverses associations et collectivités, tels que Caisse des Ecoles, Club du 3ème âge, C.R.A.C., Jeunesse et Loisirs, O.M.S., Association Culturelle de la Mairie, crèches et garderies, Conservatoire, etc... je vous propose de ne pas débloquer ces sommes avant qu'une commission n'étudie profondément leur budget, et leurs demandes de subvention.

M. GERARD - Le Conservatoire nous avait demandé une subvention de 400 000,00 F. Nous l'avons réduite à 270 000,00 F. Cela ne veut pas dire que Monsieur CHOMEL consacrera 122 000,00 F pour lui et ses deux fils et le reste pour les autres.

M. BOYER Eric - L'année dernière nous avons donné à Monsieur CHOMEL une plus petite subvention et la même somme était consacrée à lui et ses deux fils. Monsieur CHOMEL est logé par la municipalité, et l'eau et l'électricité sont également payées par la mairie.

LE MAIRE - Monsieur CHOMEL n'est pas logé par la mairie. Quels sont ceux d'entre vous qui veulent faire partie de cette commission ?

M. GERARD - Moi, je ne veux pas faire partie de cette commission. L'année dernière quand j'ai voulu me pencher sur les comptes du Conservatoire, on a dit que je voulais le saboter. Or, ce n'était pas du tout mon intention.

M. BOYER Eric - De toute façon, il est impossible de se pencher sur le compte du Conservatoire, car il y a deux associations : l'association Pro Arte qui reçoit les finances, et l'association du Conservatoire qui doit tout payer, et les comptes de ces deux associations ne se rencontrent jamais.

M. FONTAINE - Est-ce qu'il y aura une seule commission pour toutes ces associations ?

LE MAIRE - Il y aura deux commissions. L'une qui s'occupera uniquement du Conservatoire, et l'autre qui comprendra Messieurs HOARAU Marcel, GERARD Marc, et moi-même, qui s'occupera des autres associations. Nous nous pencherons sur leur budget et nous écouterons les responsables. De toute façon, vous êtes ici pour refuser ou pour accepter.

M. RIVIERE - Il ne faut pas supprimer la subvention du Conservatoire car cela gênerait son fonctionnement.

LE MAIRE - Nous ne ferons pas disparaître les subventions, nous les mettrons en 'divers', et ces dépenses ne seront engagées qu'après étude de la commission. En ce qui concerne le Conservatoire, quels sont ceux qui veulent faire partie de la commission?

Messieurs BOYER Eric, FONTAINE Frantz et NATIVEL Philippe sont volontaires pour faire partie de cette commission.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE

(sous réserve qu'une commission spéciale composée de MM. BOYER Eric, FONTAINE Frantz et NATIVEL Philippe, étudie le budget du Conservatoire et qu'une autre commission composée de MM. LE MAIRE, HOARAU Marcel et GERARD Marc étudie le budget des associations et collectivités avant de leur attribuer une subvention).

CHAPITRE 945 - Sports et Beaux Arts.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 130 000.00 F

En dépenses : 1 222 900.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

MM. GERARD Marc, HOARAU Marcel et moi-même, étudierons le budget de l'O.M.J., l'O.M.S. et de Jeunesse et Loisirs avant de leur attribuer la subvention.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 25 020.00 F

En dépenses : 349 400.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

En ce qui concerne le Zoo, nous ne nous pencherons sur ses comptes qu'au bout de sa deuxième année. D'autre part, comme pour les autres associations, MM. GERARD, HOARAU et moi-même, étudierons le budget des crèches et garderies et de l'association Culturelle de la Mairie avant de leur attribuer une subvention.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 953 - Hygiène et protection sanitaire.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 6 000.00 F

En dépenses : 11 500.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. de BALBINE - En ce qui concerne le service des vidanges, il est prévu 10 000.00 F. A quoi servira cet argent puisque le service des vidanges a été supprimé ?

M. GERARD - Il y a un service des vidanges communal. Il y a aussi un véhicule.

LE MAIRE - Nous allons reprendre le service des vidanges. Cette somme est une prévision intermédiaire.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 955 - Aide sociale.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : NEANT

En dépenses : 12 305 290.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

Je vous fais remarquer qu'en 1972, le contingent d'aide sociale était de 5 000 000.00 F. Aujourd'hui, il s'élève à 12 305 209.00 F.

En ce qui concerne la subvention aux transporteurs en compensation des pertes de ressources, ceci est nouveau et très important. Nous voulons, par cette somme, essayer de faire bénéficier deux catégories de personnes du transport gratuit ou à tarif préférentiel. Ces deux catégories concernent, d'une part les personnes ayant plus de 65 ans : ce sera la majeure partie des personnes du 3ème âge et des personnes réputées être à la retraite (la gratuité des transports sera accordée à ces dernières), et d'autre part, les travailleurs, qui bénéficieront d'une diminution de tarif de l'ordre de 20 à 25 %.

Mis aux voix, le chapitre ci-dessus est

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 965 - Domaine productif de revenus.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 327 000.00 F

En dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 967 - Service à caractère industriel et commercial sans comptabilité distincte

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 1 170 000.00 F

En dépenses : 1 121 600.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CHAPITRE 970 - Charges et produits non affectés.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 260 220.00 F

En dépenses : 265 000.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 971 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux fixe.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

En recettes : 32 049 816.00 F

En dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

LE MAIRE - L'ensemble des articles 740-741 bis et 742 constituent le V.R.T.S. (versement représentatif de la taxe sur les salaires). Là aussi, il y a une augmentation considérable. En 1972, l'ensemble de ces 3 articles représentait la somme de 13 203 000.00 F, et aujourd'hui, il représente la somme de 32 049 816.00 F.

Mis aux voix le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 972 - Service fiscal - impôts obligatoires à taux variable.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 36 685 000.00 F

En dépenses : 400 200.00 F

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

En 1972, l'octroi de mer s'élevait à 11 354 424.00 F. Aujourd'hui, il est de 35 445 000.00 F. L'octroi de mer est un impôt qui est payé par tous les consommateurs. Si les consommateurs ne payaient pas cet impôt, nous aurions payé cette somme en impôts nouveaux. D'ailleurs, dans les villes de Métropole, les impôts locaux sont nettement supérieurs aux nôtres.

Mis aux voix le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

CHAPITRE 977 - Service fiscal - impôts complémentaires.

LE MAIRE donne lecture du chapitre.

En recettes : 35 114 897.00 F

En dépenses : NEANT

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le chapitre ci-dessus.

M. BOURHIS - Quelle est la valeur du centime additionnel?

LE MAIRE - L'année dernière elle était de 1856,73. Cette année, elle est de 1938,72. Nous avons par ailleurs prévu une augmentation de 9 % du nombre des centimes.

Mis aux voix le chapitre ci-dessus est ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE MAIRE donne lecture de la récapitulation.

En recettes : 112 177 771.56 F

En dépenses : 99 329 967,00 F

EXCEDENT : 12 847 805.56 F

- Mesdames et Messieurs, je mets aux voix la récapitulation de la section de Fonctionnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le budget primitif 1977 qui s'élève dans son ensemble en recettes et en dépenses à la somme de : 154 847 978.56 F, tout en maintenant les réserves formulées au cours de l'examen des divers chapitres.

Mis aux voix, le BUDGET PRIMITIF 1977 est ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que pendant 6 ans nous avons dû faire de gros investissements correspondant aux besoins de la population. Une grosse partie de ce budget est destinée à l'animation de la Commune de Saint-Denis. Dans le budget prévisionnel de 1977, plus de 11 millions concernent toutes les aides apportées aux associations, et toutes les animations en général. Cela représente 500 % de ce qui a été fait en 1972. A ces subventions s'ajoutent d'autres aides qui ne ressortent pas dans ce budget mais qui sont dépendant réelles. Par exemple, les associations sportives qui utilisent gratuitement les stades ou les piscines et qui ne payent pas d'éclairage, les clubs qui prennent en compte le bar de la Redoute ou de la piscine, etc... Ce sont des aides déguisées.

M. BOYER Eric - Monsieur le Maire, vous avez fait un immense effort dans ce domaine. Quand vous êtes arrivé dans la Commune il y a 10 ans de cela, il n'y avait aucun plateau de hand-ball qui était éclairé. Aujourd'hui, il y en a une dizaine. Sur le plan Maison de Jeunes, il n'y en avait qu'une seule à Château Morange. Aujourd'hui, il y en a dans tous les coins. Le conseil municipal peut constater qu'un très gros effort a été fait dans ce domaine et dans bien d'autres.

LE MAIRE - Je vous signale que c'est le dernier budget fait par ce conseil municipal. Le prochain sera fait par le nouveau conseil municipal de la Ville de Saint-Denis. Je pense que vous avez pu constater tout le chemin que nous avons parcouru ensemble depuis 1972. Dans notre profession de foi, nous avons promis beaucoup moins que ce que nous avons fait. Nous avons fait 5 fois plus que ce que nous avons promis. Aussi, je pense que ce sera sans peur et sans crainte que nous nous présenterons aux prochaines élections.

(APPLAUDISSEMENTS).